

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 13 DECEMBRE 2017 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Dix Sept, le **13 DECEMBRE A 19H30**

Extrait affiché le :
14 décembre 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Subvention exceptionnelle à
L'amicale de l'Harmonie Municipale
De Raon l'Étape.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme STAUB Edith	à	Mme RENAUX Anne-Marie
M. TARDIEU François	à	M. le Maire
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	M. SALTZMANN Michel
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel	à	Mme VINCENT Marie
M. FOUCAL Olivier	à	Mme DEMAIZIÈRE Chantal

N° 108/2017

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Madame Marie VINCENT, Adjointe déléguée, propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 330 € à l'amicale de l'Harmonie Municipale de Raon l'Étape qui a pris en charge les repas de 24 musiciens italiens, 2 allemands et 7 membres officiels lors de l'accueil de l'Harmonie de Filottrano, ville jumelée à Raon l'Étape, les 01, 02 et 03 septembre 2017. La participation pour chaque repas est de 10 €.

Après délibération,

Le Conseil Municipal est unanime à décider de l'attribution de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 330 € à l'amicale de l'Harmonie Municipale de Raon l'Étape.

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonction 311 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,